

Emetteur : FBL N° panneau : 147 T6
Affiché le : 23/09/25 Retiré le :
Annexes : Non [X] O [] Voir accueil

Département d'Eure et Loir Canton de Chartres -1 COMMUNE DE JOUY 4 Place de l'Eglise 28300 JOUY Tél : 02 37 18 05 85 Fax : 02 37 18 05 94	 JOUY	Arrêté n° ATM	2025	061
		Catégorie	Arrêté de circulation	
		Nombre de pages	1 / 1	
		Paraphe		
ARRETE TEMPORAIRE DU MAIRE DE JOUY				
STATIONNEMENT INTERDIT Rue Saint-Aubin				

A AFFICHER SUR LE LIEU DU CHANTIER

MISE EN ŒUVRE DE L'ARRETE PERMANENT du 22.09.2004

Annexe à l'arrêté permanent P1/2004

COMMUNE DE JOUY

Entreprise : TERIDEAL
TSA 54050 26 avenue de l'île Saint-Martin
92894 NANTERRE CEDEX 9

Mail : dguillot@terideal.fr
2539007621.DAC03.01@captidec.fr

Ou structure réalisant les travaux :

LIEU DES TRAVAUX	TRAVAUX		ALTERNAT		
	Description	Durée	Feux Tricolores	Panneaux B15 et C18	Piquets K10
Rue Saint-Aubin	Passage d'engins-Reprise des vannages existants	Du 06/10/2025 au 05/01/2026			

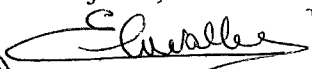
Le stationnement des véhicules est interdit/accès aux travaux.

- Signalisation de chantier mise en place par le demandeur.

Ampliation adressée à :

TERIDEAL-TSA 54050-26 avenue de l'Île Saint-Martin
NANTERRE CEDEX 9-92894
M. le Colonel, Commandant le Groupement de Gendarmerie
Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE
M. le Commandant C.O.D.I.S.-
7 rue Vincent Chevard 28000 CHARTRES

Pour le Maire de JOUY
Et par délégation,
L'adjointe,


Chantal CHEVALLIER



JOUY, le 23/09/2025

M. Le Maire JOUY :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Certifié exécutoire compte tenu de :

-la publication le :
-et de la notification le : **23 SEP. 2025**